

Département de la Haute-Corse

Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 mars 2022
DEL-2022- 17

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 36
* de Représentés : 4
* de Votants : 40 Pour : Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Claudine DEYBER, Mme Marie-Angèle DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, M. Marcel FERRARI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Michel SORBARA, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Nathalie ANGELINI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Lionel PASQUALINI.

Absents : M. Eugène BETTELANI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

Objet: M49: Demande de financement pour la rénovation et la sécurisation d'ouvrages d'assainissement sur les communes de Castellare di Casinca, Sorbo-Ocagnano et Venzolasca.

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 mars 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 mars 2022. L'an deux mille vingt-deux, les vingt-trois mars à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle ANATOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le Président informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation et de sécurisation sur des ouvrages d'assainissement se situant sur les communes de Castellare di Casinca, Sorbo-Ocagnano et Venzolasca.

Le coût total des travaux s'élève à **18 010.00 € H.T** dont le montant global s'articule ainsi :

- 5 980.00 € pour la Commune de Castellare di Casinca.
- 4 170.00 € pour la commune de Sorbo-Ocagnano.
- 7 860.00 € pour la commune de Venzolasca.

Département de la Haute-Corse

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de l'**Etat** par le biais de la DETR ainsi que **la Collectivité de Corse** par le biais de la dotation quinquennale et propose le plan de financement suivant :

Organismes	%	Montant H. T
Etat (DETR)	60 %	10 806.00 €
Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale)	20 %	3 602.00 €
Communauté de communes	20 %	3 602.00 €
TOTAL	100 %	18 010.00 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour les travaux de rénovation et de sécurisation sur des ouvrages d'assainissement se situant sur les communes de Castellare di Casinca Sorbo-Ocagnano et Venzolasca.
- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI

